

Son chemin de droit

Virginie Le Roy La pénaliste, conseil de plusieurs victimes d'attentats terroristes, est l'avocate des parents et de l'une des sœurs de Samuel Paty.



Il existe mille façons de prononcer un prénom. Virginie Le Roy dit «Samuel» très tôt dans la conversation. D'abord avec une certaine fluidité, puis en l'accompagnant d'un court silence, et de ces quelques mots, qu'elle pose avec soin. «Maintenant je l'appelle Samuel. Je ne vais pas dire que j'ai l'impression de le connaître, mais...» L'avocate parisienne de 46 ans, grande, brune, des yeux de chat qui lui donnent parfois un air matois, n'a jamais rencontré Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie tué par décapitation, le 16 octobre 2020, près de son collège de Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines. Elle ne l'a jamais entendu parler avec passion d'histoire, de philosophie, de culture, n'a jamais échangé avec lui du sens, profond, qu'il accordait à son métier. Mais depuis quatre ans, Virginie Le Roy représente les parents de Samuel Paty et l'une de ses deux sœurs, Gaëlle. Depuis quatre ans, elle les écoute dire leur peine et raconter,

dans le même temps, le fils, le frère, et l'enseignant qu'il était. «J'ai beaucoup d'affection pour eux», dit la pénaliste. Le procès des huit adultes mis en cause pour l'assassinat du professeur s'est ouvert le 4 novembre. En décembre, six mineurs ont déjà été jugés au cours d'une audience douloureuse. Dans son cabinet haussmannien du VII^e arrondissement de Paris, aux murs immaculés, une colère noire occupe soudain tout l'espace : «Je suis en rage. Dans ce dossier, alors que je ne suis pas du côté des accusés, je dois encore légitimer Samuel, son cours, porter qui il était.» Elle s'accroche. «Un prof ne peut pas mourir parce qu'il a exercé son droit le plus strict, celui d'enseigner. C'est un scandale et il faut continuer à le hurler. Si on le laisse tomber, tout est foutu.» Elle dit qu'elle n'a pas vraiment aimé l'école. Trop de règles, trop de moqueries, trop d'injustices. Pour elle, l'enfance se joue dans la banlieue lilloise, aux côtés d'une sœur jumelle

et d'une cadette arrivée dix ans après elles. Mère infirmière, père mécanicien, «le goût du travail» et «l'envie de s'accomplir» transmis en héritage. L'été, ils emmènent leurs trois filles en Bretagne, où ils sont nés. Les vacances version beurre salé. Elle y monte beaucoup à cheval, parle du «sentiment de liberté incroyable» que lui procurait «le bruit des sabots à toute vitesse sur le sable» et les baignades océaniques partagées avec l'animal. Il y a peu de temps, ses parents sont morts, emportés par des maladies foudroyantes à deux ans d'intervalle, «jour pour jour». Depuis, les séjours bretons et tous les souvenirs qu'ils charrient sont devenus douloureux. Elle y retourne moins. L'équitation aussi vit un temps d'arrêt. «Chaque 1^{er} janvier, j'en fais une résolution de nouvelle année, mais je n'ai encore jamais recommencé.» La famille est catholique. Un temps, elle a cru en Dieu. «Est-ce que j'y crois encore? Je ne sais pas. Il suffit de regarder tout ça. Il me semble que Dieu est prétexte à beaucoup trop d'horreurs.»

Le storytelling entourant sa vocation d'avocate, lui, est rodé. Adolescente, elle se rêve vétérinaire, jusqu'à ce qu'un oncle chroniqueur judiciaire pour *Ouest-France* vienne percuter ses aspirations juvéniles en l'emmenant une journée aux assises. «Une histoire sordide d'actes de tortures, un accusé en fuite, les escortes qui partent le chercher en hélico, son retour devant la cour où il se présente avec un salut nazi... Et puis l'avocat des parties civiles qui se lève... Ça m'a bouleversée. C'était ça, c'est ça, ce que je veux faire. Je n'ai jamais regretté.» Elle «fait son droit» à Lille, avec l'envie farouche de passer le barreau à Paris, «pour partir voir ailleurs, et puis parce que c'était prestigieux». Son père a fini par céder. Un samedi matin, très tôt, il la tire de son lit par surprise, direction la place du Panthéon. «Tu veux aller à Paris? On y va, on va t'inscrire.»

Dans son cabinet, fondé en 2012, celle qui est désormais mère séparée d'un enfant de 15 ans oscille entre droit pénal et pénal des affaires. Elle dit apprécier «l'aspect technique» du second et «les ponts» pouvant se tisser entre les deux matières ; elle raconte ce jour un peu fou où elle a obtenu «un très gros chèque» en plaçant un article du code civil qui permet au juge d'allouer une somme, versée par le perdant, à la partie qui gagne un procès. Il arrive que son côté business, parfois un peu clinquant, agace des clients côté pénal. «Elle alimente beaucoup de conversations parmi les victimes d'attentats qu'elle représente, mais elle reste très respectée par sa grande capacité d'écoute et son aptitude à obtenir des juges ce qu'elle souhaite», déclare l'un d'eux.

Virginie Le Roy connaît par cœur la gigantesque et éphémère salle de bois blond qui accueille, depuis 2021, tous les grands procès terroristes au cœur du palais de l'île de la Cité. En trois ans, elle y aura plaidé quatre fois, dont une en appel, toujours avec la robe offerte par sa mère. On se souvient d'elle, à quelques pas de là, place Dauphine, dans une lumière de fin d'été, alors que «V13» venait à peine de commencer. A la terrasse d'un café, on l'a aperçue échanger tous cœurs ouverts avec une petite dizaine de ses clients victimes du 13 Novembre, comme s'ils étaient de vieux copains dont on prend soin. Quelques mois plus tard, au procès de l'attentat de Nice, elle fut l'une des premières à dénoncer les prélèvements d'organes lors des autopsies des victimes. Et à ferrailler, dans le même temps, contre les failles du dispositif de sécurité mis en place le soir du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais. «Elle fait partie des avocats [de parties civiles] qui se sont distingués au cours de ce procès en réussissant à mettre des points précis dans le débat, salue Vincent Brengarth, son confrère et adversaire, en défense à Nice, et au procès de l'assassinat de Samuel Paty. Elle n'a pas peur d'affronter des sujets qui fâchent.» Dans le dossier Paty, la famille du professeur a déposé avec elle une plainte contre les pouvoirs publics pour «non-assistance à personne en péril et non-empêchement de crime.» «J'aime explorer les dossiers, aller plus loin, partir à la recherche d'autres preuves, dit-elle encore. Avant, un bon avocat se résumait à une belle plaidoirie. Aujourd'hui, c'est plutôt cette ténacité-là en laquelle je crois.»

4 janvier 1978

Naissance.

Avril 2003 Prestation de serment.

2012 Ouverture de son cabinet, Résonances.

Novembre 2024 Début du procès de l'assassinat de Samuel Paty.

LE PORTRAIT

Par **JULIETTE DELAGE**
Photo **MARTIN COLOMBET**